



N°9 / 27 mai 2025

Dicton de la semaine : Soleil de Saint Germain (28 mai) nous promet du bon vin !

L'Essentiel

Météo	Remontée des températures avant une probable dégradation orageuse à partir de samedi
Phénologie	Floraison généralisée sur cépages rouges.
Mildiou	Rares taches sur notre réseau, un seul symptôme sur inflorescence, une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux. Protection sans faille.
Black rot	Présence de taches sur parcelles avec historique, rares symptômes sur inflorescence. Protection sans faille
Oidium	Pas de symptômes. Protection sans faille
Vers de Grappe	Observations de glomérules, changer vos capsules et plaques.
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine N°8 du 20 mai 2025. Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

La Météo

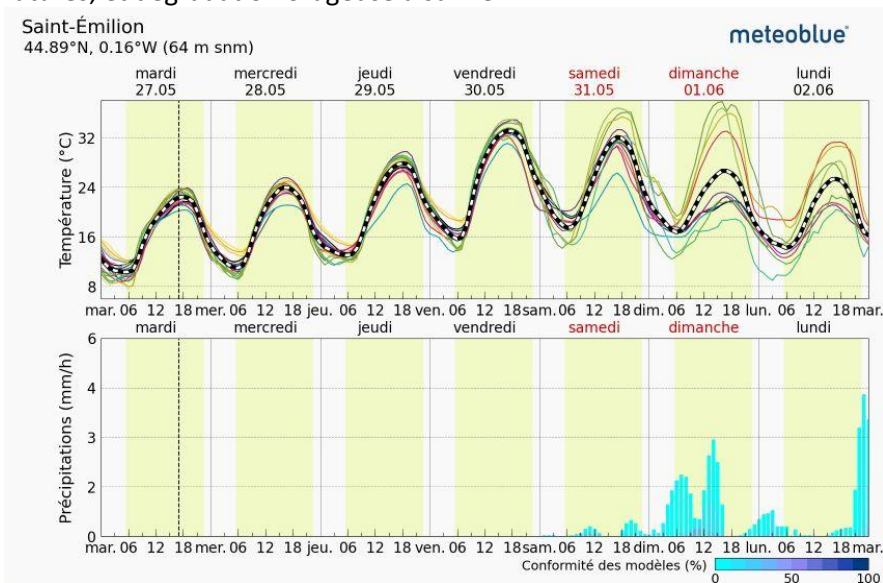
Bilan des 7 derniers jours :

	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Libourne		St Emilion Village		Néac		St Magne de Castillon	
Date	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 20 mai 2025	17,36	0,51	17,67	0	17,43	0,51	18,01	0	17,49	1,02	17,79	0,51	17,64	0,51
mercredi 21 mai 2025	15,06	3,81	15,51	4,06	14,82	3,24	15,19	3,3	15,01	2,79	14,95	3,68	15,04	2,54
jeudi 22 mai 2025	15,55	0,51	15,26	0,51	14,73	0,51	15,52	0,51	15	0,51	15,11	0	15,11	0,51
vendredi 23 mai 2025	15,35	1,02	16,98	0	16,19	0	17,14	0	16,35	0	16,19	0	15,89	0
samedi 24 mai 2025	15,8	0,38	16,63	0	15,95	0	16,43	0	16,35	0	15,74	0	15,54	0
dimanche 25 mai 2025	16,03	0	16,24	0	15,51	0,51	16,27	0,51	16,26	0,51	15,76	0	15,92	0,51
lundi 26 mai 2025	16,7	0	16,45	0	16,05	0	16,85	0	16,25	0,51	16,26	0	16,08	0,51
Cumul de pluie des 7 derniers jours		6,23		4,57		4,77		4,32		5,34		4,19		4,58

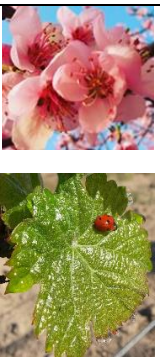
La semaine dernière a rimé avec baisse des températures, notamment des minimales et pluies éparses de faible cumul, difficilement annoncées par les prévisions météo.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Remontée des températures, et dégradation orageuse à suivre.



Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai	Dimanche 1 juin	Lundi 2 juin	Mardi 3 juin
Phase de lune	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Premier quartier
Influence	 Racine/Fl eur	 Fleur	 Fleur / Feuille	 Feuille	 Feuille / Fruit	 Fruit	 Fruit

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Phénologie – Etat du vignoble

			
Stade H17 Boutons floraux séparés	Stade I21 Toutes premières fleurs	Stade I25 Pleine floraison	Stade J 27 Nouaison

Blancs

Merlot noir

Cabernet Franc

Cabernet sauvignon

La floraison est enclenchée sur tous nos cépages rouges, elle est rapide sur terroir précoce, des parcelles de Cabernet Franc ou Merlot noir sont à fin floraison, début nouaison.

Les capuchons ont plus de difficulté à s'évacuer sur le Merlot Noir, contrairement au Cabernet Franc et Sauvignon.



La pousse est constante sur une majorité de parcelles de notre réseau .

Les pampres de têtes et de pieds, les entre-cœurs poussent toujours aussi rapidement.

Etat du vignoble

☞ Travaux au vignoble :

Les épamprages de têtes et pieds se terminent, les premiers levages sont en cours.

Les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds sont en cours, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**
D'une manière générale, il est préférable de ne pas toucher aux sols en période de floraison de la vigne.
Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer.

Sur certaines parcelles, les adventices non éliminés restent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

La tonte des fonds et des abords des parcelles se poursuit, **même remarque que pour le travail du sol.**

✓ Asphyxie Racinaire :

Les symptômes d'asphyxie racinaire sont toujours visibles sur le vignoble, les sous-sols restent saturés en eau où une croûte de battance s'est formée.

✓ Carences :

Les carences principales de la vigne, à savoir la carence en Magnésium et la carence en Potassium, commencent à être visibles depuis la semaine dernière. Cela concerne principalement les parcelles sensibles, soit en carence vraie soit plus fréquemment en carence induite (notamment pour la carence en Magnésium).

			
Carence en Potassium		Carence en Magnésium	

☞ Auxiliaires :

Nous observons les premières pontes de Chrysopes et des adultes :



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Le réglage d'un pulvérisateur : Mon Réglage Pulvé

[Mon réglage pulvé : la plateforme web dédiée au réglage des pulvérisateurs en viticulture](#)

Lien à suivre : [Réglage pulvé](#)

Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Utilisation des produits phytosanitaires

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

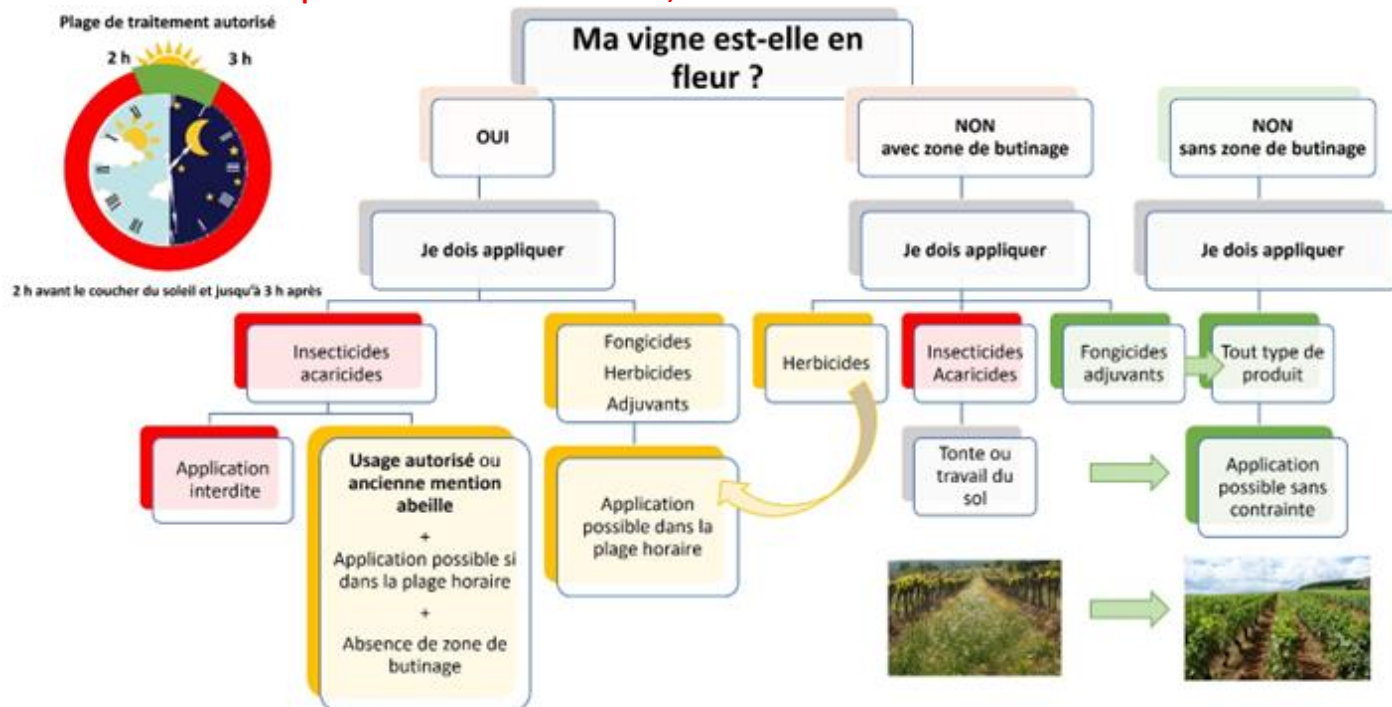
En suivant ce lien, vous pourrez utiliser un simulateur vous permettant de savoir si vous pouvez utiliser votre produit en période de floraison

<https://ecophytopic.fr/reglementation/concevoir-son-systeme/protection-des-abeilles-et-des-autres-insectes-pollinisateurs>

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, **le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.

Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

De même, il est précisé dans l'article 5 :

Art. 5. – La période d'application prévue à l'article 3 peut être modifiée dans les cas suivants :

- ✓ si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bioagresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie à l'article 3 ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée ;
- ✓ si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue à l'article 3.

Dans ces deux cas, l'application peut être réalisée sans contrainte horaire.

L'heure de début et l'heure de fin du traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification de la période prévue à l'article 3 sont consignés dans le registre.

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ Penser à alterner les rangs de passage quand c'est possible, c'est d'autant plus important en vignes larges.

Mildiou

🔗 Le point

La situation sanitaire est toujours satisfaisante sur la grande majorité des parcelles de notre réseau. Dans l'ensemble il y a peu de taches dans le feuillage, elles sont anciennes pas ou peu sporulantes et souvent nécrosées. Seuls les secteurs où le cumul de pluie/grêle a été très important, en protection à base de produits de contact et avec des travaux en vert en retard, ont vu une sortie de jeunes taches sur feuilles.

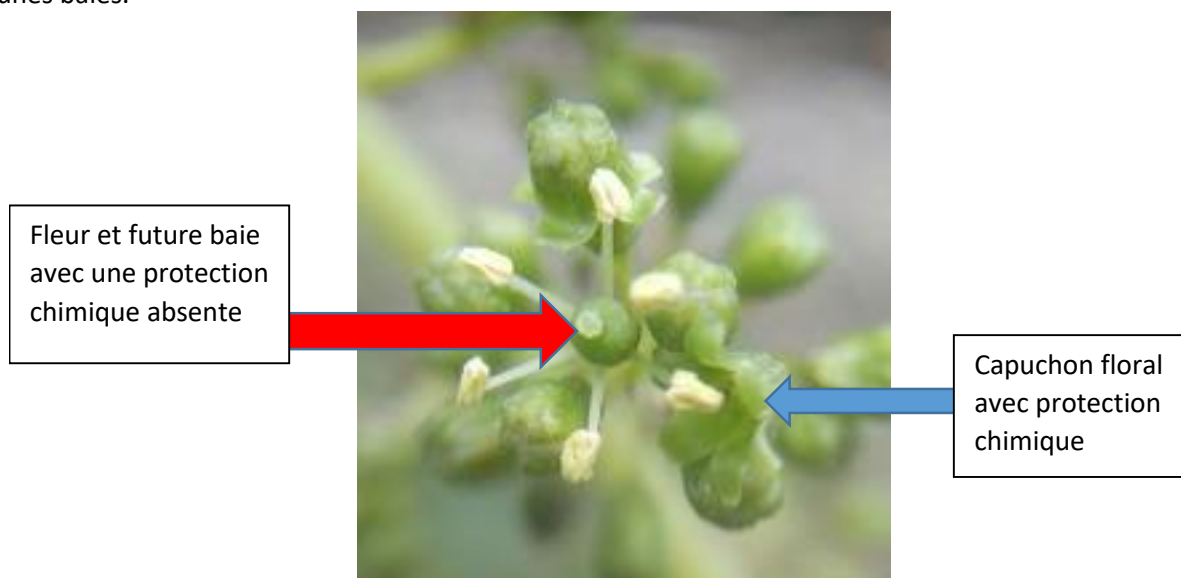
Concernant les grappes, un seul symptôme isolé de rot gris a été observé la semaine dernière.



🔗 Le conseil

Le stade des inflorescences, proche ou déjà entrées en floraison correspond au stade de sensibilité maximal aux maladies. **L'ensemble des parcelles doit donc avoir une protection efficace en permanence (la grande majorité des parcelles présente des symptômes).** Chaque nouvelle fleur/future baie ne possède pas de protection une fois le

capuchon floral éjecté, les applications doivent suivre l'évolution de la floraison et les risques de pluie pour protéger les jeunes baies.



Conditions pour le renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **la dernière application n'est pas forcément lessivée, renouvellement avant le prochain épisode pluvieux annoncé (ce week-end).**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse constante, jeunes feuilles non protégées et floraison en cours.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Dégradation orageuse annoncée pour ce week-end. Surveillez l'évolution des prévisions météo.**

Les doses de cuivre sont à moduler en fonction de la pression Black-Rot présente sur la propriété (en cas de taches de Black-Rot

Champ Flo Ampli (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0.8 à 1,1 l/ha**, DRE 24 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Effet secondaire Black-Rot.

Ou

Bouillie Bordelaise RSR Disperss (sulfate de cuivre) à la dose de **1,50 à 2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Ou

Héliocuvire (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,75 à 1 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare. **Attention aux risques de brûlures en cas d'application vendredi (au-delà de 30°C).**

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :
SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ».

				Quantité de Cu métal (g/ha)									
Forme de cuivre	Nom du produit (non exhaustif)	État	Concentration	50	75	100	150	200	250	300	400	500	
				Dose de produit à appliquer (kg ou L/ha)									
Sulfate de cuivre tribasique	Cuproxat SC*	Liquide	190 g/L	0,263	0,395	0,526	0,789	1,053	1,316	1,579	2,105	2,632	
	Evo tribasic*	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
	Novicure*	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250	
Bouillie bordelaise (Sulfate de cuivre)	BB Caffaro WG*, BB Macclesfield 80, BB Manica, BB RSR Disperss, Bordo 20 micro, Cuperval, Cuprussul, Egal DG, Molya*	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500	
	Maniflow*	Liquide	124 g/L	0,403	0,605	0,806	1,210	1,613	2,016	2,419	3,226	4,032	
Hydroxyde de cuivre	Blue Shield Hibio	Solide	22 %	0,227	0,341	0,455	0,682	0,909	1,136	1,364	1,818	2,273	
	Champ Flo Ampli	Liquide	360 g/L	0,139	0,208	0,278	0,417	0,556	0,694	0,833	1,111	1,389	
	Copernico Hibio	Solide	25 %	0,200	0,300	0,400	0,600	0,800	1,000	1,200	1,600	2,000	
	Copless	Solide	37,5 %	0,133	0,200	0,267	0,400	0,533	0,667	0,800	1,067	1,333	
	Copren Hibio	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500	
	Cuproxide 50	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000	
	Funguran OH	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000	
	Heliocuvivre	Liquide	400 g/L	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250	
	Kentan 40 WG	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250	
	Kocide 2000	Solide	35 %	0,143	0,214	0,286	0,429	0,571	0,714	0,857	1,143	1,429	
	Kocide Flow	Liquide	300 g/L	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
Oxyde de cuivre	Kocide Opti	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
	Kobber*	Solide	45 %	0,111	0,167	0,222	0,333	0,444	0,556	0,667	0,889	1,111	
	Nordox 75 WG	Solide	75 %	0,667	0,100	0,133	0,200	0,267	0,333	0,400	0,533	0,667	
Oxychlorure de cuivre	Yucca	Liquide	357 g/L	0,140	0,210	0,280	0,420	0,560	0,700	0,840	1,120	1,401	
Hydroxyde / Oxychlorure de cuivre	Airone SC*	Liquide	136 g/L	0,368	0,551	0,735	1,103	1,471	1,838	2,206	2,941	3,676	
	Cuprocol Duo*	Solide	28 %	0,179	0,268	0,357	0,536	0,714	0,893	1,071	1,429	1,786	

* Produit avec la mention Spe01 = 4 kg/ha/an maximum

Source Vinopôle Bordeaux Aquitaine

🌀 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.
- ✓ Levage soigné.

Black-Rot

🔗 Le point

Il y a peu d'évolution en fréquence et en intensité sur les parcelles de notre réseau.

Le risque reste très élevé pour cette maladie avec la période orageuse actuelle et l'ensemble des parcelles en cours de floraison. Pour rappel, la sensibilité des grappes est maximale de la floraison à la fermeture de la grappe mais persiste jusqu'à la véraison.



🔗 Le conseil

Les recommandations de la semaine dernière sont toujours d'actualité : il est primordial d'assurer une protection contre cette maladie avant toute pluie annoncée, en particulier les pluies orageuses, très favorables aux contaminations sur l'ensemble des parcelles.

Nous sommes au stade maximal de sensibilité des grappes.

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre, en choisissant le dosage indiqué le plus élevé pour le cuivre et pour le soufre si vous avez des symptômes réguliers dans le feuillage.

🔗 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Nous sommes à un stade sensible et les conditions de cette semaine restent favorables au champignon, rosées matinales, petites pluies générant des durées d'humectation importantes.

🔗 Le Conseil :

La protection doit être en place sur l'ensemble des parcelles pendant la floraison.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8)
pour une dose de 5 à 7 kg/ha.

Attention aux risques de brûlures sur feuilles avec des températures supérieures à 28°C, ce qui est annoncé cette fin de semaine, préférez les formulations en poudre et ne pas dépasser 6 kg/ha si vous traitez sur la fin de semaine.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 et limiter leur utilisation :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».

🌀 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Premier levage.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité)

🌀 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Les Ravageurs

Le vol d'Eudémis est désormais bien terminé et nous observons les glomérules depuis la semaine dernière. Certaines parcelles habituellement sensibles ont déjà dépassé le seuil d'intervention préventif de la 2^{ème} génération : c'est le moment de réaliser les observations sur vos parcelles à risque.



D'autres tordeuses de la grappe sont présentes sur notre secteur, c'est le cas notamment d'Eulia, même comportement vif mais gabarit plus important et couleur verte marquée :



Si vous l'identifiez, notamment en zone de confusion sexuelle, n'hésitez pas à nous contacter pour adapter votre stratégie.

Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 ^{ème} génération	Intervention en préventif de la 2 ^{ème} génération

Cicadelle Verte :

Comme la semaine dernière, nous observons une augmentation de la présence de toutes jeunes larves. Les adultes sont toujours très présents dans les parcelles, début de symptômes de grillures sur le limbe des feuilles les plus âgées. Ici sur Cabernet Franc secteur de St Emilion.



Cicadelle de la Flavescence :

Comme la semaine dernière, nous observons une augmentation de la présence de jeunes larves.



Rappel sur ces insectes vecteurs de maladie : les cicadelles sont localisées sur feuilles âgées mais aussi sur les pampres du pied. Il est donc indispensable d'épamprer soigneusement vos parcelles qui doivent recevoir un traitement insecticide.

Il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.

Les cartes détaillées des zones de traitement obligatoire en 2025 sont disponibles à la consultation:

- pour le libournais et le castillonnais :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php et https://www.gdon-libournais.fr/modalites_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

- pour le Sauternais et les Graves

[Bulletin de traitement Obligatoire du GDON SG en 2025](#)

[Tableau de traitement par commune en 2025](#)

[Carte des Traitements Obligatoire 2025](#)

- pour GDON des Bordeaux

[Documents : GDON Des Bordeaux](#)

🌀 L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.